



Les TMS (Troubles Musculosquelettiques) sont la **première cause d'indemnisation des maladies professionnelles en France**. Ce sont des maladies qui touchent les muscles, les tendons et les articulations. Dans le milieu professionnel, elles sont causées, entre autres, par des gestes répétitifs, des postes de travail/outillages inadaptés, le port de charges lourdes, la mise sous contrainte extrême des articulations... et **représentent 87 % des maladies professionnelles**.



LE PROGRAMME DE PRÉVENTION **TMS PROS**



BIEN AGIR, MIEUX PRÉVENIR

La prévention des TMS représente un enjeu sociétal et économique majeur. L'assurance Maladie en a fait une priorité et aide les entreprises à mettre en place des actions de luttes au travers du **programme de subventions « TMS Pros »**.

2 SUBVENTIONS CUMULABLES



DIAGNOSTIC



Permet d'accompagner les TPE/PME dans le financement de **diagnostic de prévention de TMS et/ou formation de personnel** pour la mise en place de projet de prévention TMS.



ACTION



Permet d'accompagner les TPE/PME dans le **financement de matériel et/ou équipement** réduisant efficacement les TMS



Sont éligibles toutes entreprises de **1 à 49 salariés**.



Les aides **TMS Pros** interviennent sous forme de **subventions**.





DIAGNOSTIC



ACTION



Plafonnée à 25 000€

cette aide permet de financer **70% du montant des prestations H.T** suivantes :

- Formation d'un salarié de l'entreprise compétent pour la mise en place d'un projet de prévention TMS.
- Réalisation d'une étude ergonomique des situations de travail, pour mise en place d'un diagnostic de prévention des TMS et d'un plan d'actions détaillant les solutions à mettre en place.

Les demandes sont acceptées dans la limite du budget alloué à cette aide financière au niveau régional.



Plafonnée à 25 000€

cette aide permet de financer **50% du montant des prestations H.T** suivantes :

- Achat de matériel/équipement réduisant les risques de TMS.
- Formation adaptée pour les salariés soumis à des postes à risque de TMS.

Un diagnostic et un plan d'action de projet de prévention TMS doivent être réalisés au préalable pour pouvoir en bénéficier (financé par « TMS Pros Diagnostic »).



Les demandes sont acceptées dans la limite du budget alloué à cette aide financière au niveau régional.

Les demandes d'aides « TMS Pros » se font auprès des caisses régionales (Carsat, Cramif ou CGSS).

Vous pouvez aussi faire votre demande en ligne en passant par votre compte AT-MP disponible sur net-entreprise.fr.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter la Carsat de votre région.



LES PRODUITS MAC3

Chez MAC3, la conception de nos outils pneumatiques permet de lutter efficacement contre les TMS provoqués par les marteaux piqueurs et burineurs classiques. Les outils MAC3 réduisent et limitent significativement les contraintes articulaires et musculaires exercées sur les bras, les épaules, les coudes, les poignets et les mains.

Les douleurs peuvent être causées par des mouvements répétitifs, des positions contraignantes ou des efforts excessifs (Exemple : les poignets sont la partie du corps la plus touchée, représentant 38% des TMS recensés).

Les piqueurs P5/P7/P9* et les démolisseurs BB20/BB25/AIRGO* s'inscrivent dans le programme « TMS Pros » porté par l'assurance maladie et sont éligibles à des aides simplifiées pour leur financement.

*Il est important de prendre des mesures préventives pour éviter les TMS, notamment en ajustant sa posture, en utilisant des équipements ergonomiques adaptés et en prenant des pauses régulières pour se reposer et se détendre. Si vous souffrez de TMS, il est recommandé de consulter un professionnel de la santé pour un traitement approprié.



Découvrez ces produits sur :



MAC3



10 allée du canal
ZC des Landes
42160 Saint-Cyprien
FRANCE



Tel : +33 (0)4 77 02 13 08
Fax : +33 (0)4 77 02 20 28
contact@mac3.fr



mac3.fr